



2021

FEUILLE DE ROUTE VERS LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Une initiative de la



Wallonie

Nom de l'organisation : CRA-W

Nom du coach : Serge De Backer



Conclusion de l'analyse :

1. Contribution actuelle au regard des 17 Objectifs de Développement durable (explication de la méthodologie et du résultat du diagnostic)

Le Centre wallon de Recherches agronomiques (CRA-W) est une unité d'administration publique wallon dépendante du ministre wallon de l'agriculture. Il compte 450 travailleurs en moyenne répartis en 5 départements : 4 scientifiques, 1 pour les services centraux. Environ 130 projets de recherche scientifique sont menés en permanence, à l'écoute des parties prenantes pour répondre à leurs attentes, et cela avec des partenaires wallons, belges, européens et internationaux. Ces projets visent en priorité à :

1. Réduire l'usage des intrants de synthèse et maîtriser les effets de l'agriculture sur le changement climatique
2. Produire de manière plus durable des produits de qualité en conservant la qualité de vie des agriculteurs et en veillant au bien-être animal et à la protection de l'environnement et de la biodiversité
3. Renforcer la rentabilité de la production et ainsi assurer un revenu décent aux agriculteurs wallons
4. Aider à la valorisation des productions agricoles dans les filières conventionnelles ou locales, biologiques ou non

Ces projets répondent aux enjeux globaux du CRA-W exprimés à travers des objectifs stratégiques et opérationnels repris dans le contrat d'administration et le plan pluriannuel de recherches (PPR) du CRA-W .

Sur base d'une enquête auprès d'un panel d'une dizaine de représentants des départements, le CRA-W contribue actuellement à l'atteinte de 13 cibles ODD :

- ✓ 2.3 : *D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles*
- ✓ 2.4 : *D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols*
- ✓ 2.5 : *Préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé et le partage juste et équitable de ces avantages, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale*

- ✓ 3.9 : *D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol*
- ✓ 6.3 : *D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau*
- ✓ 8.4 : *Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le cadre décennal de programmation relatif à la consommation et à la production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière*
- ✓ 9.5 : *Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant considérablement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030*
- ✓ 12.2 : *D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles*
- ✓ 12.3 : *D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte*
- ✓ 12.4 : *Instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement*
- ✓ 12.5 : *D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation*
- ✓ 13.1 : *Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat*
- ✓ 15.5 : *Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction*

2. Enjeux stratégiques et pertinents sur lesquels agir prioritairement (explication de la méthodologie et des conclusions) Le détail des actions à mettre en place se trouve au point 2.

Un comité de développement durable s'est constitué pour construire la feuille de route. Ce comité est composé de :

- ❖ Le Comité de Direction, composé de la Direction générale (DG) et des Chefs de Département (CDD)
- ❖ La Direction Coordination et Stratégie, en charge notamment de l'élaboration du plan pluriannuel de recherches du CRA-W
- ❖ La cellule de transition, constituée de volontaires scientifiques et personnel en charge de la communication, de l'environnement, des achats responsables.

Cette cellule a pour motivation initiale le suivi et l'implémentation au sein du CRA-W de la dynamique inspirée des Villes en Transition. Il s'agit d'un organe non officiel réalisant le suivi et aidant à la concrétisation des actions locales ou centrales demandées et/ou pouvant être effectuées par le personnel.

Des exemples d'actions locales à réaliser sont : aménager des espaces verts, fabriquer des hôtels à insectes, repeindre des locaux, créer un magasin de seconde main pour le matériel en surplus dans les bâtiments...

Ce comité a ensuite déterminé 12 enjeux propres au CRA-W, voir pages suivantes.

La cellule de transition a déterminé les enjeux dans un premier temps. Ceux-ci ont ensuite été validés en Comité de Direction. 6 enjeux ont une incidence globale et 6 sont propres à l'organisation.

2 des 6 enjeux globaux sont retenus pour l'établissement de la feuille de route : l'utilisation rationnelles des sols et l'enjeu lié au climat et aux écosystèmes. Ces enjeux font écho à l'actuel plan pluriannuel de recherches du CRA-W. Ce plan, rédigé périodiquement, a fait l'objet de consultation de parties prenantes (*ex : syndicats agricoles, fédérations sectorielles, centres pilotes...*) tel que le prévoit le code wallon de l'agriculture.

La feuille de route intègre également 4 des 6 enjeux internes. L'identification de ces enjeux s'est basée notamment sur des résultats d'une enquête interne réalisée en 2020 dans le cadre de la dynamique de transition.

Une fois les enjeux arrêtés, une réunion de comité de développement durable a permis de déterminer les objectifs opérationnels pour y répondre.

Après concertation avec des représentants des départements scientifiques pour déterminer les actions, la feuille de route a été ensuite validée par la Direction générale.

| Enjeux | Incidence | Description |
|-----------------------------------|-----------|---|
| Utilisation rationnelle des sols | Globale | Outre les enjeux d'une alimentation saine et durable, les productions agricoles non-alimentaires apportent une solution dans le développement d'une économie plus circulaire, plus résiliente, que ce soit au niveau matériel ou énergétique. |
| Climat & écosystèmes | Globale | L'agriculture wallonne évolue pour s'adapter aux changements du milieu ou pour prévenir son incidence sur celui-ci, grâce à une meilleure connaissance des écosystèmes et à l'intégration des nouvelles technologies pour une agriculture de précision. L'efficacité passe aussi par des changements de système de productions ou l'adoption de mesures agro-environnementales complémentaires. L'influence des activités humaines amène également l'agriculteur à recourir à du matériel vivant (choix des variétés, ...) plus adapté au milieu changeant. |
| Risques | Globale | Les outils d'aide à la décision (OAD) et les avertissements ont pour objectifs de prévenir ou réduire les risques : risques biologiques tels que les nuisibles et autres maladies, risques physico-chimiques tels que les conditions météo, parfois extrêmes, ou les changements climatiques, risques économiques tels que la variation du marché et la dépendance aux matières importées (feed, engrais, produits phytos...). |
| Bien-être des agriculteurs | Globale | L'agriculture se complexifie, le maintien de son haut niveau de précision se fera en tenant compte du bien-être du travailleur et la création d'outils facilitant la gestion du travail. |
| Pressions économiques et sociales | Globale | L'agriculture, secteur économique à part entière, se doit aussi d'innover pour répondre de façon efficiente aux besoins alimentaires, matériels et énergétiques en augmentation en conciliant les demandes de la société (prix juste, respect de l'environnement, lutte contre le gaspillage alimentaire, ...). |
| Circularité | Globale | L'agriculture a un impact indéniable sur son milieu et sur la santé humaine. L'un des enjeux du CRA-W est de toujours mieux mesurer ces incidences (par exemple : la présence de résidus sur les denrées ou dans le milieu aquatique), qu'elles soient globales ou locales, pour en dégager des solutions ou produits pratiques et durables. |

| Enjeux | Incidence | Description |
|-----------------------------|-----------|--|
| Empreinte environnementale | Locale | Les activités de recherche du CRA-W ont également une incidence environnementale, qu'il y a lieu de réduire au minimum nonobstant l'influence positive du CRA-W sur l'amélioration de la durabilité de l'agriculture. |
| Egalité homme-femme | Locale | Il n'y a pas de femme dans le Comité de Direction et 5 directrices parmi les 15 Directions. Les femmes doivent rencontrer la même crédibilité et légitimité que les hommes à fonction égale. |
| Turn-over | Locale | Les projets de recherches sont souvent à durée déterminée, de même que certains emplois qui y sont liés. Cela n'offre pas de perspective pour conserver les compétences du personnel. Le personnel partant à la retraite n'est pas systématiquement remplacé. Les barèmes des certaines échelles ne sont pas incitatifs. |
| Vétusté des infrastructures | Locale | Les agents du CRA-W sont dispatchés parmi 11 sites. Beaucoup de ces sites ont connus, par le passé, un manque d'entretien. Les bâtiments sont vétustes, peu ou mal isolés et ils nécessitent de fréquentes interventions. |
| Achats responsables | Locale | Le CRA-W est un consommateur de premier plan en matières, produits divers et autres ressources peu renouvelables. Le CRA-W se doit de contribuer à une économie circulaire, sociale et éthique. |
| Formations et emplois | Locale | Le CRA-W peut contribuer à l'enseignement à vocation sociale et donner l'opportunité à certains d'accéder à des emplois de qualité à court ou long terme, en tant que membre du personnel ou au travers d'emplois indirects. |

2. PLAN D'ACTION - Nos actions prioritaires pour renforcer notre contribution aux Objectifs de Développement durable



Objectif opérationnel

1. Améliorer l'attractivité professionnelle du CRA-W et réduire de 20% le turn-over du personnel

| Actions à mettre en place | Cibles ODD concernées | Indicateurs de suivi | Échéance (court / moyen / long terme) |
|--|-----------------------|--|---------------------------------------|
| A chaque départ d'un membre du personnel, poser la question de la raison de son départ et lui demander les opportunités d'amélioration | 3.5/3.6 | <ul style="list-style-type: none"> Rédaction du formulaire d'enquête Pourcentage d'enquêtes complétées selon le nombre de départ | Court terme |
| Prise de contact par le service RH avec le personnel entrant en début de contrat pour vérifier sa bonne intégration | / | Turn-over du personnel | Court terme |
| Rédaction du plan d'actions en lien avec les constats et suggestions d'amélioration évoqués par le personnel entrant et sortant | / | | Moyen terme |
| Communication régulière au personnel des nouvelles dispositions légales permettant sa statutarisation | / | Pourcentage de statutaires sur postes éligibles | Court terme |



| Actions à mettre en place | Cibles ODD concernées | Indicateurs de suivi | Échéance (court / moyen / long terme) |
|--|-----------------------|--|---------------------------------------|
| Améliorer la communication sur les missions du CRA-W et de l'intérêt d'y travailler | / | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de visiteurs sur le site internet • Nombre d'abonnés facebook et linked'in • Enquête de notoriété | Moyen terme |
| Améliorer l'attractivité au niveau des descriptions de fonction du CRA-W et harmonisation avec celles du SPW | / | Nombre de candidatures par poste | Court terme |



Objectif opérationnel

2. Améliorer les conditions de travail au CRA-W

| Actions à mettre en place | Cibles ODD concernées | Indicateurs de suivi | Échéance (court / moyen / long terme) |
|---|-----------------------|-----------------------------------|---------------------------------------|
| Etudier l'intégration d'une crèche ou halte-garderie dans le futur pôle unique de laboratoires | / | Taux de satisfaction du personnel | Long terme |
| Offrir la possibilité d'adapter les horaires variables actuels durant une période déterminée pour le personnel qui en ferait la demande | / | | Moyen terme |
| Mieux communiquer sur la mise à disposition des locaux pour tirer le lait maternel | / | | Court terme |
| Promouvoir et/ou augmenter le télétravail (en situation sanitaire normale) | / | | Nombre de personnes en télétravail |



Objectif opérationnel

1. Avoir 80% de comités de sélection paritaires d'ici à 2025

| Actions à mettre en place | Cibles ODD concernées | Indicateurs de suivi | Échéance (court / moyen / long terme) |
|---|-----------------------|---|---------------------------------------|
| Communication de lignes directrices au niveau du Comité de Direction élargi afin d'avoir une parité dans le comité de sélection pour les engagements contractuels | 5.5 | Pourcentage de comités de sélection paritaires par an | Moyen terme |
| Assurer la veille et la promotion des formations de l'École d'administration publique (ou autre) disponibles qui sont relatives à l'inclusion | 5.5 | Pourcentage de comités de sélection paritaires par an | Long terme |
| Ne pas faire de distinction de genre dans les offres d'emploi (Exemple : supprimer H/F/X) et utiliser l'écriture inclusive dans celles-ci | 5.5 | Pourcentage d'offres d'emploi non genrées | Court terme |



Objectif opérationnel

1. Réduire de 50% les consommations de chauffage et d'électricité des bâtiments et réduire la vétusté des infrastructures d'ici à 2030

| Actions à mettre en place | Cibles ODD concernées | Indicateurs de suivi | Échéance (court / moyen / long terme) |
|--|-----------------------|--|---------------------------------------|
| Création d'un pôle unique de laboratoires en remplacement de 5 des 11 sites | 7.1, 7.2, 7.3 | Indicateurs du certificat PEB du nouveau bâtiment par rapport aux indicateurs certificat PEB des anciens bâtiments de laboratoires | Long terme |
| Recherche de financement alternatif (ou d'autres organismes intéressés) et argumentaire sur la nécessité d'un investissement plus rapide | 7.1, 7.2, 7.3 | Concrétisation du PUL/des travaux de rénovation | Court terme/Moyen terme |
| Audits énergétiques des 4 sites conservés à long terme (avec participation au projet Renowatt) | 7.3 | Taux de réalisation des audits | Moyen terme |
| Elaboration d'un plan de rénovation énergétique 2023-2028 sur base des audits | 7.2., 7.3 | Pourcentage de réduction des consommations normalisées de chauffage et d'électricité des bâtiments conservés | Moyen terme |



Objectif opérationnel

1. Fournir des solutions permettant de réduire de 20% l'utilisation des produits phytopharmaceutiques de synthèse et engrais minéraux en Wallonie d'ici à 2030

| Actions à mettre en place | Cibles ODD concernées | Indicateurs de suivi | Échéance (court / moyen / long terme) |
|--|---|--|---------------------------------------|
| <p>Projet Patat'up :</p> <p>Combiner différents itinéraires : variétés de pommes de terre robustes, adaptation des traitements et itinéraires à ces variétés, techniques culturales innovantes favorisant un meilleur respect du sol, etc.</p> <p><u>Objectif spécifique</u> : réduction effective d'intrants d'au moins 75 % aussi bien pour la production de pommes de terre de consommation que pour la transformation.</p> | <p>12.4</p> <p>(OO 2.1 et 2.4 du PTR 2021-2026)</p> | <p>Taux de réduction d'intrants</p> | <p>Moyen terme</p> |
| <p>Projet « Pommes de terre robustes » en agriculture biologique : identifier une liste de variétés robustes et arriver à 100 % de variétés robustes dans les rayons de pommes de terre bio pour la fin de 2022 afin de réduire l'utilisation du cuivre pour lutter contre le mildiou</p> | <p>12.4</p> <p>(OO 2.1 et 2.4 du PTR 2021-2026)</p> | <p>Taux d'utilisation du cuivre</p> | <p>Moyen terme</p> |
| <p>Organiser des journées de sensibilisation sur les bonnes pratiques créées suite aux résultats de recherches</p> | | <ul style="list-style-type: none"> • Taux de visiteurs • Nombre d'informations techniques communiquées | <p>Long terme</p> |

| Actions à mettre en place | Cibles ODD concernées | Indicateurs de suivi | Échéance (court / moyen / long terme) |
|--|-----------------------|--|---------------------------------------|
| Réduire de 20% l'utilisation de produits phytos conventionnels utilisés sur le Domaine expérimental du CRA-W hors projets spécifiques phytos | | Indicateur de fréquence de traitement | Court terme |
| Augmenter la part de légumineuses dans les assolements sur le Domaine expérimental du CRA-W | | Quantité de semences de légumineuses achetées | Court terme |
| Proposer des solutions permettant de faciliter la conversion à l'agriculture biologique | | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets en agriculture biologique au niveau du CRA-W, • Nombre de cultures évaluées en agriculture biologique | Moyen terme |
| Favoriser l'utilisation de légumineuses afin de diminuer le recours aux engrais azotés | | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets légumineuses • Nombre de publications sur ce sujet | Moyen terme |



Objectif opérationnel

2. Augmenter de 15% de la part d'achats responsables pour l'ensemble des achats du CRA-W d'ici à 2025

| Actions à mettre en place | Cibles ODD concernées | Indicateurs de suivi | Échéance (court / moyen / long terme) |
|---|-----------------------|-------------------------|---------------------------------------|
| Etablir un cadastre des achats des acheteurs internes | 12.2/12.7 | % d'achats responsables | Moyen terme |
| Former le personnel à des lignes directrices d'achats responsables | 12.2/12.7 | % d'achats responsables | Moyen terme |
| Réaliser un marché public de rénovation de bâtiment | 12.2/12.7 | % d'achats responsables | Moyen terme |
| Ajouter un critère d'attribution dans les marchés publics de produits et consommables pour favoriser l'achat de matériaux durables (biosourcés, recyclable ou recyclés, etc.) | 12.2/12.7 | % d'achats responsables | Court terme |



Objectif opérationnel

1. Fournir des outils de suivi et des conseils de conduite visant à permettre une réduction des émissions gaz à Effet de serre (GES) de 5 à 10% en « exploitation bovine » d'ici à 2030

| Actions à mettre en place | Cibles ODD concernées | Indicateurs de suivi | Échéance (court / moyen / long terme) |
|---|-----------------------|---|---------------------------------------|
| Développer et promouvoir des outils de monitoring (ex : les contrôles laitiers, les méthodes de mesures moyen infra-rouge...) des émissions de GES du secteur et suivi de l'évolution des valeurs | 13.2 | <ul style="list-style-type: none"> Taux de méthane par unité de lait Taux de téléchargement de l'outil d'aide à la décision DECIDE (Analyse Cycle de Vie, etc...) Indicateurs matières fécales | Long terme |
| Conseiller le secteur pour une alimentation des animaux et des conduites de troupeaux produisant moins de méthane | 13.2/13.3 | | Long terme |
| Développer des partenariats avec les organismes de recherches en sélection génétique bovine | 13.3 | Taux de méthane par unité de lait | Long terme |



Objectif opérationnel

2. Favoriser et soutenir la diversité génétique au sein des cultures présentes en Wallonie afin d'assurer une résilience de l'agriculture wallonne face aux changements climatiques

| Actions à mettre en place | Cibles ODD concernées | Indicateurs de suivi | Échéance (court / moyen / long terme) |
|--|-----------------------|--|---------------------------------------|
| Sélection, évaluation et diffusion de variétés végétales plus adaptées aux conditions climatiques changeantes | 13.1/8.2/8.4 | <ul style="list-style-type: none"> Nouvelles variétés inscrites au catalogue belge des variétés Nombre de variétés et de cultures sélectionnées et évaluées au CRA-W | Long terme |
| Sélection, évaluation et diffusion d'espèces non indigènes plus adaptées aux conditions climatiques changeantes (ex : tournesol, blé dur, quinoa, sorgho...) | 13.1 | | Long terme |